

COMPTE-RENDU SESSION DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020

Le Conseil municipal dûment convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire le mercredi cinq février deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ, Mme SARAZIN.

Était absent excusé : Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE.

Était absent : Mr RIVES.

Secrétaire de séance : Mme Nicole PIPARD.

1) AVIS SUR LA DEMANDE DE RÉGULARISATION DE L'ARRÊTÉ DU PRÉFET DE RÉGION, DATE DU 22 DÉCEMBRE 2016, PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ UTILISANT L'ÉNERGIE MÉCANIQUE DU VENT SUR LES COMMUNES D'INEUIL ET DE MONTLOUIS

Après discussion, le Conseil municipal émet, à l'unanimité des voix, un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société QUADRAN SAS, dans le cadre de l'enquête publique complémentaire en vue d'obtenir la régularisation de l'autorisation d'exploiter d'un parc éolien sur les communes d'Ineuil et de Montlouis.

2) PORTER À CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2019-1532 DU 9 DÉCEMBRE 2019 ADAPTANT LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE DU 05 FEVRIER 2018 ET FIXANT DE NOUVELLES ÉCHÉANCES DE RÉALISATION DE MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ À LA SOCIÉTÉ FERME ÉOLIENNE DE IDS SAS POUR LE PARC ÉOLIEN QU'ELLE EST AUTORISÉE À EXPLOITER SUR LES COMMUNES D'IDS-SAINT-ROCH ET DE TOUCHAY

Le Conseil municipal prend acte de la communication de l'arrêté préfectoral n°2019-1532 du 9 décembre 2019 transmis en pièce jointe à la convocation de la présente session.

3) AVIS SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE DANS LE BUT DE GÉRER LA POPULATION DE CHATS ERRANTS LOCALISÉS DANS LE BOURG

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, pour l'année 2020, afin de stériliser et d'identifier les chats errants présents dans le bourg, à proximité de la boulangerie et ainsi tenter de limiter la prolifération de ces animaux et réduire les nuisances causées au voisinage. La dépense sera inscrite au Budget primitif 2020.

4) AVIS SUR L'ATTRIBUTION D'UNE AVANCE AU SIRP TERRES DE CŒUR PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve l'attribution d'une avance, sur la contribution 2020, au SIRP des Terres de Cœur, pour un montant de 14 781 euros, afin de permettre le paiement des factures de charges courantes jusqu'au vote du prochain budget.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Elections municipales : à l'approche des municipales de mars 2020, le Conseil municipal décide de mettre à disposition de tout candidat, qui en ferait la demande, la salle de la cantine, ce à titre gratuit.
- Madame le Maire indique avoir procédé à la commande de 5 panneaux de signalisation, profitant d'une offre promotionnelle, et au renouvellement des drapeaux de façade de mairie rendus hors d'usage.
- Madame le Maire fait part du départ de Madame la Préfète.

Affiché le 11 février 2020

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**